Extrait N° 3 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 12 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le dix huit septembre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **5 septembre 2008** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **27**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme LAMOLY Viviane – SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. FRINGUE Mikaël - M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. BADER Ricardot – M. CLOTAGATIDE Vincent – M. THOMAS Sully – Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric – M. GRONDIN Jacki – M. REMY Michel.

Procuration : Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à Mme HEBERT Monique - Mme MARCHAND Gladys a donné mandat à M. BENARD Alex.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

Mairie des Avirons

AFFAIRE N° 3 / Foncier
- Acquisition

Le conseil est informé que par courrier en date du 24 août 2008, le propriétaire de la parcelle **AS 1174** a fait connaître au Maire son accord pour céder à la Commune une emprise de **100 m²** à détacher le long de sa parcelle soit une bande d'environ 35 mètres de long par une largeur variable de 2 à 3.50 mètres.

Cette acquisition permettrait à la Commune d'élargir la voie attenante aux services techniques.

La cession interviendrait à titre gracieux. En compensation, la Commune octroie au propriétaire privé un droit d'utilisation de 8 places de parking sur le terrain communal situé en contrebas de sa parcelle.

L'intéressé ayant l'intention de construire à l'arrière de la pharmacie, lors de l'instruction du permis de construire correspondant, les places seront comptabilisées et considérées comme intégrées à l'opération.

Ces conditions seront incluses dans l'acte notarié.

La valeur vénale du terrain est fixée à **18 000 €.**

Le conseil municipal est invité :

=> A approuver l'acquisition aux conditions énoncées

=> Le cas échéant, à autoriser le Maire, ou en son absence, le 1er adjoint, à signer l'acte notarié

=> A prendre acte que les frais liés à la réalisation du document d'arpentage et à l'établissement de l'acte seront à la charge de la Commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

=> Approuve l'acquisition d'une emprise de **100 m²** à détacher de la parcelle **AS 1174**, aux conditions ci-dessus énoncées

=> Autorise le Maire, et en son absence le 1er adjoint, à signer l'acte notarié à intervenir

=> Prend acte que les frais liés à la réalisation du document d'arpentage et à l'établissement de l'acte seront à la charge de la Commune.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Mairie des Avirons